



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 104088

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'extension sociologique des consommateurs de cocaïne. La dernière étude de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) montre que de plus en plus d'usagers de cocaïne ne sont pas que des cadres supérieurs ou issus de professions intellectuelles. La consommation s'est étendue à d'autres populations tels que les chômeurs, les étudiants, les intérimaires ou les ouvriers. Cette étude qualitative révèle aussi que désormais les consommateurs sont de plus en plus susceptibles d'être en contact avec des centres de soin, soit pour cause de débordement, soit par un usage incontrôlé du produit. L'augmentation de la consommation de cocaïne et sa démocratisation en Europe, de même que cette extension sociologique sont des phénomènes d'autant plus inquiétants qu'ils touchent en priorité la jeunesse. La politique publique de préventive des drogues cible souvent toutes les drogues sans distinction, car il est vrai que la consommation associe souvent plusieurs sortes de drogues. Néanmoins, devant l'ampleur du phénomène et son extension, la cocaïne est devenue un produit se démarquant autant par sa dangerosité que par la dépendance qu'il crée. Cette drogue est d'autant plus attractive que la cocaïne est souvent associée à une image édulcorée, à un produit, pris occasionnellement, réservée à une élite dont on n'est pas dépendant. Ainsi, il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement compte engager une campagne de prévention ciblée pour informer le citoyen des dangers de la cocaïne.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104088

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3312

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)